

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Code du produit : 5918 212 300 B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur, Matériau de construction

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France SA  
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse  
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

---

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

Mentions de danger	:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. <b>Élimination:</b> P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

|| Peroxyde de dibenzoyle

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0 202-327-6 617-008-00-0	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
Quartz	14808-60-7 238-878-4	STOT RE 1; H372	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
---------	---	--

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
------------	---	---

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
--------------------------------	---	---

## **WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de silicium  
Oxydes de métaux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas avaler.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts
- Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Quartz	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	VME	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Glycérine	56-81-5	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (aérosol)	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Quartz	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

**Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.**

Dioxyde de titane

Quartz

##### Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
benzène	71-43-2	TWA	1 ppm 3,25 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire	Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation réglementée est possible., Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		VME	1 ppm 3,25 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information sup-	Substances que l'on sait être cancerogènes chez l'homme, Substances de-			

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

plémentaire	vant être assimilées à des substances pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes
-------------	---

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisononyle hexahydrophthalate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	41 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
Peroxyde de dibenzoyloyle	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	39 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,034 mg/cm <sup>2</sup>
Masse de réaction de : 2-[2-(benzoyloxy)éthoxy]benzoate d'éthyle, 1-[2-(benzoyloxy)propoxy]propane-2-yle benzoate et 2-[2-[2-(benzoyloxy)éthoxy]éthoxy]éthyle benzoate	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	35,08 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	8,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg p.c./jour

**WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)**

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg p.c./jour
Glycérine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diisononyle hexahydrophthalate	Sol	10 mg/kg
Peroxyde de dibenzoyl	Eau douce	0,02 µg/l
	Eau de mer	0,002 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,602 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg
Masse de réaction de : 2-[2-(benzoyloxy)éthoxy]benzoate d'éthyle, 1-[2-(benzoyloxy)propoxy]propane-2-yle benzoate et 2-[2-[2-(benzoyloxy)éthoxy]éthoxy]éthyle benzoate	Eau douce	2,9 µg/l
	Eau de mer	0,29 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	29 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,263 mg/kg
	Sédiment marin	0,026 mg/kg
	Sol	1 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	333 mg/kg
Glycérine	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l



## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg
	Sédiment marin	0,33 mg/kg
	Sol	0,141 mg/kg
Dioxyde de titane	Eau douce	0,184 mg/l
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Sol	100 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 60 min  
Épaisseur du gant : > 0,7 mm  
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0	Date de révision: 15.12.2017	Numéro de la FDS: 957501-00004	Date de dernière parution: 04.10.2017 Date de la première version publiée: 19.11.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

corps des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: pâte
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 116 °C
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: 1,61 - 1,65 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto- inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposi- tion	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu- rant.

### 9.2 Autres informations

Teneur en oxygène actif	:	0,73 %
Taille des particules	:	Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.
-----------------------	---	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	---	--------------------------------

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants
-------------------	---	----------

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique	:	Acide benzoïque benzène Benzoate de phényle
-------------------------	---	---

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 24,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **Quartz:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce: Rat

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 104 semaines

Résultat: négatif

#### **Quartz:**

Espèce: Humain

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Résultat: positif

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

Remarques: IARC: (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer)  
Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Quartz:**

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles: Poumons  
Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/d ou moins.

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **Peroxyde de dibenzoyl:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 500 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 54 jours  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

#### **Quartz:**

Espèce: Humain  
LOAEL: 0,053 mg/m<sup>3</sup>

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Remarques: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- |   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 500 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203                   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 150 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                 |
| Toxicité pour les algues                                      | : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 150 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |

#### Évaluation Ecotoxicologique

- |   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique     | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |

#### Composants:

##### **Peroxyde de dibenzoyl:**

- |   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0602 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203         |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,11 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                    |
| Toxicité pour les algues                                      | : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0711 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
|   | NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,02 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h  |

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version 3.0      Date de révision: 15.12.2017      Numéro de la FDS: 957501-00004      Date de dernière parution: 04.10.2017  
Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

	Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 35 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: EC10: 0,001 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10

### Quartz:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Aucune toxicité à la limite de solubilité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### Peroxyde de dibenzoyl:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 71 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### Peroxyde de dibenzoyl:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,2
---------------------------------------	----------------

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent



## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

- produit usagé  
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- produit inutilisé  
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- emballages souillés  
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4, 4 bis, 84, 25

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 4,3 %

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Org. Perox. : Peroxydes organiques  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet

## WIT-P 200 ton pierre – 300 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.10.2017
3.0	15.12.2017	957501-00004	Date de la première version publiée: 19.11.2013

observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR